

**CLESEV IMMOBILIER
2 PASSAGE DES VIGNES
69600 OULLINS**

Lyon, le 7 juin 2023

IMMEUBLE : 83 AVENUE JEAN JAURES 69800 SAINT PRIEST

N° DE CONTRAT : 127925

COMPAGNIE : SMA IMMEUBLE

ECHEANCE : 1/7

OBJET : Conditions de renouvellement

Madame, Monsieur,



Nous avons été alertés par la Compagnie sur le contrat en objet compte tenu de la sinistralité enregistrée. Nous avons pu négocier qu'elle renonce à une mesure de résiliation à la prochaine échéance. La Compagnie souhaite la mise en place d'aménagements de nature à rétablir l'équilibre technique du contrat.

Elle propose l'alternative suivante pour la prochaine échéance :

- Option 1 : 30 % Indice compris
- Option 2 : 20 % Indice compris + Franchise générale de 600 €

Dans un premier temps, l'appel de prime vous sera transmis sur la base de la première option, mais si vos mandants préfèrent opter pour la seconde proposition, nous vous invitons à nous en informer sans tarder afin qu'un avenant soit établi pour enregistrer la modification du contrat sur ces bases. Une ristourne vous sera alors adressée par retour.

Votre interlocuteur ASSURIMO habituel reste à votre disposition pour obtenir toutes les précisions que vous souhaiteriez avoir avec vos mandants.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

**Dimitri FAVROT
Directeur Risques des Professionnels**

SINISTRALITE DU CONTRAT

2021 : 2 DDE

2022 : 1 GRELE

Charge cumulée : **13389,65 €**

Le rapport Sinistre/Prime du contrat est à **444 %**

